

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
SOCIETE OPTICOM – REALISATION DE TRAVAUX DE GENIE CIVIL – BOULEVARD CHARLES CROS/BOULEVARD CLEMENT ADER ARRETE N° 2024/272		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L2213-1 à L2213-6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;
VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 21 octobre 2024 de la société OPTICOM sollicitant la Ville pour des travaux de pose de fourreaux pour déploiement de la fibre boulevard Charles Cros/boulevard Clément Ader à Ifs ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

ARRETE

- Article 1 :** La société OPTICOM est autorisée à réaliser, à partir du 12 novembre 2024 et pour une durée de 30 jours, des travaux de pose de fourreaux pour le déploiement de la fibre boulevard Charles Cros/boulevard Clément Ader à Ifs.
- Article 2 :** Afin de permettre la réalisation des travaux, la circulation s'exercera sur une voie de façon alternée par la mise en place d'un alternat manuel. Il sera interdit de stationner aux abords du chantier.
- Article 3 :** La société OPTICOM est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société OPTICOM devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
 - La Police Municipale d'Ifs ;
 - La société OPTICOM ;
 - Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
 - KEOLIS ;
 - Le SDIS.

Fait à Ifs, le 23 octobre 2024



Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint au Maire,

Thierry RENOUF.